

RAPPORT DE JURY – SESSION 2020

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Discipline Non Linguistique

1^{er} et 2nd degrés

allemand – anglais – arabe – espagnol – italien – portugais

Académie d'AMIENS



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Membres du jury – session 2020

Myriam AUBRY, *IA-IPR Physique Chimie*

Gérald BOUCHARD, *IA-IPR Mathématiques*

Agnès BOUICHOU, *IA-IPR, LV, Anglais*

Anne BRASSEUR, *IEN ET EG Economie Gestion*

Philippe CAROSONE, *IA-IPR, Sciences de la Vie et de la Terre*

Xavier CATHALA, *IA-IPR Sciences Economiques et Sociales*

Jérôme DAMBLANT, *IA-IPR, Histoire et géographie*

Cristina DE OLIVEIRA, *IA-IPR, LV, Portugais*

Marion DUBOIS-PAGER, *IA-IPR, LV, Anglais*

Odile FISHER, *professeur de DNL HG*

Mme FRIGERI, *professeur d'économie et gestion*

Catherine GHILARDI, *IEN en charge de la mission Langues Vivantes dans la Somme*

Isabelle HAREUX, *IA-IPR, LV, Espagnol*

Paula LA MARNE, *IA-IPR Philosophie*

Didier LANTZ, *IA-IPR Education Physique et Sportive*

Karine LEFEVRE, *IEN ETEG Lettres Anglais*

Frédéric LEMAITRE, *Chargé de Mission DNL, professeur d'anglais*

Agnès MATHAUT, *IEN en charge de la mission Langues Vivantes dans l'Aisne*

Odile PAGLIARI, *IA-IPR, LV, Italien*

Nathalie PARAIN, *IA-IPR, LV, Allemand*

Anne-Isabelle RAMANANTSITOHAINA, *IA-IPR Education Musicale*

Bernadette SHUTE, *IA-IPR, LV, Anglais*

Régis SIGNARBIEUX, *IEN ETEG, Lettres - Histoire et géographie*

Stéphane VERCLEVEN, *IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles*

Martine WINCKELS PANCHEN, *IA-IPR Education Physique et Sportive*

Dounia ZEBIB, *IA-IPR, LV, Arabe*

Philippe ZINETTI, *IA-IPR, Arts plastiques*

Sommaire

I : Dépôt des candidatures

II : Rappel de la structure et des modalités de l'examen

III : Statistiques session 2020

1er degré : nombres et répartition des candidats

2nd degré : nombres et répartition des candidats

IV : Critères d'évaluation

V : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 1er degré

VI : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 2nd degré

VII : Conseils et recommandations aux futurs candidats des 1er et 2nd degrés

VIII : Rappel des textes règlementaires

IX : Ressources

Annexes

1 : Remarques sur la certification DNL en allemand

2 : Remarques sur la certification DNL en espagnol

3 : Remarques sur la certification DNL en anglais

La certification est un examen organisé au plan académique. Elle s'adresse aux enseignants qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère.

La note de service publiée au BO n°30 du 25 juillet 2019 actualise les modalités d'organisation de cet examen et précise les attentes du jury.

L'examen est dorénavant ouvert aux enseignants du 1^{er} degré. Cette ouverture au 1^{er} degré va dans le prolongement du rapport de Chantal Manes-Bonnisseau et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde*.

Cette certification est obligatoire pour l'enseignement en langue étrangère d'une DNL (discipline non linguistique) au sein des SELO (sections européennes et de langues orientales) et des sections binationales et internationales au lycée.

Cette certification est particulièrement recommandée pour l'enseignement d'une DNL en langue étrangère dans le cadre d'un dispositif DNL hors SELO en collège et lycée et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège, dispositifs d'immersion).

Les enseignants du second degré s'inscrivent au titre de leur discipline de recrutement (sauf lettres et langues) dans les langues offertes dans l'académie.

Les enseignants du premier degré s'inscrivent dans l'un des domaines disciplinaires suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive et pour l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol ou italien.

I : Dépôt des candidatures :

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n°30 du 25 juillet 2020 précise que :

« *Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :*

- *un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger*
- *les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;*
- *tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.*

[...] Ce rapport n'est pas soumis à notation. »

Cette année, le délai d'inscription était fixé au 14 novembre 2019 et les candidats devaient déposer leur dossier en date limite du 31 janvier 2020.

II : Rappel de la structure et des modalités de l'examen :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé :

L'exposé du candidat prend appui sur sa formation universitaire ou professionnelle. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien :

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire. Il doit permettre également au jury d'estimer les capacités du candidat à concevoir et à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un cours de discipline non linguistique en langue vivante étrangère.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription.

L'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

Pour le 1er degré, le jury était composé d'un IA-IPR de la Langue Vivante et d'un IEN en charge de la mission langue vivante.

Pour le 2nd degré, le jury était composé d'un IA-IPR de la DNL et d'un IA-IPR de la Langue Vivante (ou de leurs représentants).

III : Statistiques session 2020

1^{er} degré : nombres et répartition des candidats

candidats inscrits

DNL / LV	all	ang	TOTAL
Mathématiques	1	4	5
Histoire-Géographie			
Sciences et technologie			
Enseignements artistiques		2	2
EPS		1	1
TOTAL	1	7	8

candidats reçus

DNL / LV	all	ang	TOTAL
Mathématiques	1	3	4
Histoire-Géographie			
Sciences et technologie			
Enseignements artistiques		2	2
EPS		1	1
TOTAL	1	6	7

Source : DEC

2nd degré : nombres et répartition des candidats

candidats inscrits

DNL / LV	all	ang	ar	esp	port	TOTAL
Histoire-Géographie	4	7	1	5		17
Mathématiques		8		2		10
Arts Plastiques		1				1
Physique chimie		4				4
SVT		8			1	9
EPS	1	12		3		16
Philosophie		1				1
Economie-gestion		6				6
Education Musicale		3				3
Hôtellerie		2				2
Boulangerie Pâtisserie		1				1
SII		2				2
SES		1				1
TOTAL	5	56	1	10	1	73

candidats reçus

DNL / LV	all	ang	ar	esp	port	TOTAL
Histoire-Géographie	3	6	0	2		11
Mathématiques		5		2		7
Arts Plastiques		0				0
Physique chimie		3				3
SVT		4			1	5
EPS	1	12		0		13
Philosophie		1				1
Economie-gestion		6				6
Education Musicale		1				1
Hôtellerie		2				2
Boulangerie Pâtisserie		1				1
SII		2				2
SES		1				1
TOTAL	4	44	0	4	1	53

Source : DEC

IV : Critères d'évaluation :

L'obtention de la certification complémentaire DNL est évidemment soumise à une bonne qualité d'expression mais le seul niveau de langue ne peut suffire. La réflexion pédagogique et didactique du professeur est également évaluée. Il est impératif de témoigner d'un engagement dans la réflexion pédagogique dans le cadre même de sa propre discipline, en langue française. Il convient de s'interroger sur l'intérêt d'enseigner sa discipline dans une langue vivante étrangère. Il ne s'agit pas seulement de traduire dans une autre langue un exercice de la discipline concernée.

La note de service publiée au BO n°30 du 25 juillet 2019 rappelle les compétences du professeur de DNL, à savoir :

- La connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère :

Les candidats doivent être en mesure d'expliquer clairement le fonctionnement d'une Section Européenne. Les dispositifs « DNL hors Section Européenne » et « EMILE » doivent également être connus. La possibilité offerte aux enseignants d'enseigner en partie leur discipline en langue étrangère même en dehors d'une section européenne peut donner lieu à une évaluation prise en compte dans l'examen et mentionnée sur le diplôme du baccalauréat. Dans le premier degré, la création et la gestion d'un parcours EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Étrangère) doivent également être explicitées.

- La connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ; l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue :

L'articulation pédagogique du cours de DNL et de celui de Langue vivante doit être réfléchi, en lien avec les activités langagières et les compétences décrites dans le CECRL et les programmes de langues vivantes. Il est attendu du candidat qu'il présente un projet qui s'inscrit dans une démarche pluridisciplinaire et collective, si possible en lien avec le projet d'une école ou d'un établissement.

- La maîtrise de la langue étrangère au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement. Maniement de la langue courante, maîtrise du langage de la classe et du vocabulaire de la discipline :

Une certaine spontanéité est attendue notamment lors de l'entretien afin de permettre au jury d'évaluer la qualité de l'expression orale du candidat.

- La capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue :

La prise en compte des spécificités de l'enseignement de sa discipline en langue vivante est attendue chez les candidats. Il est attendu du candidat qu'il mène une réflexion sur la gestion de la classe en langue vivante, le fait de donner des consignes en langues, etc. Il doit avoir réfléchi et s'être documenté sur les difficultés potentielles rencontrées par les élèves lors du cours de DNL et sur la remédiation à apporter.

- La capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ; la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés :

Le travail sur les ressources authentiques, issues du ou des pays concernés, la mise en perspective de différents faits culturels, l'ancrage culturel du cours de DNL, le travail sur la notion de point de vue, sont autant de points évalués lors de l'entretien.

- La capacité à concevoir un projet d'échanges (réels et virtuels) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire :

La connaissance des différents programmes de mobilités et labels.

Le BO précise par ailleurs que ces différents points ne sont pas hiérarchisés.

V : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 1^{er} degré :

Le rapport, en amont de l'évaluation :

Les dossiers témoignent de parcours riches et variés. Pour bon nombre, les candidats enseignent dans des écoles EMILE ou, a minima, assurent des échanges de service en langues vivantes dans leur école. En grande majorité, les candidats ont effectué un stage, voire une année de détachement dans le pays de la langue choisie.

Les projets proposés sont riches et cohérents et s'inscrivent dans une démarche pluridisciplinaire. Lorsqu'ils traitent de littérature, il convient de réfléchir à l'articulation pédagogique avec l'enseignement de la maîtrise de la langue.

Les dossiers sont structurés et comptent 4 à 5 pages. Ils sont pour la plupart étayés de photos, organigrammes, cartes mentales. Il reste que le dossier ne peut pas être qu'une succession de documents. Il doit comporter une partie rédigée qui les commente.

Les dossiers présentent toujours le CV de l'enseignant puis des séances assurées. Celles-ci s'inscrivent dans diverses disciplines et doivent correspondre à un projet. L'analyse des séances fait parfois défaut même si certaines des réponses pédagogiques apportées lors de l'entretien sont pertinentes et adossées aux textes de référence des disciplines concernées.

L'exposé et l'entretien :

Les candidats ont présenté leur dossier en langue vivante. Lors de l'entretien, nous les invitons à ne pas lire leurs notes afin de garder une certaine forme de spontanéité. Les candidats ont utilisé l'essentiel voire la totalité des 10 minutes allouées pour la production orale en continu, la plupart du temps intégralement en langue étrangère.

Plusieurs candidats ont su, au travers de leur exposé, montrer leur enthousiasme à assurer des cours en langue étrangère. Pour la plupart, l'exposé consiste à relater leurs stages, séjours en pays anglophone, plus que relater leurs pratiques. Certains mentionnent les partenariats avec des écoles à l'étranger. Les candidats gagneront à exposer comment ces expériences leur ont permis d'acquérir des compétences utiles aux élèves, des compétences professionnelles susceptibles d'être réinvesties dans un projet pédagogique de DNL et des connaissances culturelles sur le/les pays de culture anglo-américaine.

L'ancrage culturel est un autre point positif car tous les candidats ont présenté des documents authentiques et en lien avec le ou les pays dont la langue est étudiée. Les projets interdisciplinaires proposés sont également très intéressants car très motivants pour les élèves.

La très grande majorité des candidats s'était bien préparé à l'entretien et était au fait des attentes du jury. La plupart dispense déjà des séances de DNL et a donc pu s'appuyer sur cette expérience, même si les connaissances didactiques ont parfois semblé plus fragiles.

La réflexion sur l'enseignement d'une DNL s'effectue en français. Certains candidats ont parfois peiné à cerner les enjeux et les spécificités de ce dispositif et se limitent à relater les séances. Il est essentiel que l'enseignant évoque l'articulation entre la DNL et la langue vivante.

Dans l'ensemble, les textes officiels sont connus même si le CECRL n'a pas toujours été mentionné. Les attentes liées au Cadre Européen n'ont pas toujours été précisées (compétences, activités langagières, approche actionnelle), ce qui a pu générer des approximations. Quelques candidats ont également manqué de connaissances fines des textes des programmes du 1er degré. La partie didactique a souvent été la partie la moins convaincante des oraux. Nous avons pu regretter que des candidats, par ailleurs excellents, aient eu tendance à beaucoup délayer leurs propos alors que des éléments concis et précis auraient été beaucoup plus efficaces.

VI : Constats et attentes du jury pour les candidats issus du 2nd degré :

Le rapport, en amont de l'évaluation :

Pour la majorité des candidats, la qualité des contenus et la présentation des dossiers remis sont satisfaisantes. Nombreux sont les candidats à souligner et valoriser les étapes de leur parcours professionnel, en faisant ressortir leur motivation à enseigner en langue vivante au travers de diverses expériences pédagogiques.

L'avis rectoral précise que la longueur du rapport ne doit pas excéder 5 pages. Le jury a apprécié pour sa part la fluidité et la concision dont certains candidats ont su faire preuve. Il insiste sur l'importance de recourir à une langue claire et précise ; les termes techniques utilisés doivent être maîtrisés et mis au service de la réflexion didactique. Le candidat doit être capable de les définir le cas échéant.

De manière générale, les meilleurs dossiers sont ceux qui présentent des expérimentations ; celles-ci peuvent avoir été mises en place lors de séances de cours, mais également dans le cadre d'activités pédagogiques extracurriculaires (semaine de l'Europe, voyage à l'étranger, club sciences, etc.). Ces expériences, même modestes, ont le mérite d'étayer la réflexion pédagogique, de lui donner corps, et d'éviter les généralisations abstraites. De ce fait, le jury ne peut que recommander aux futurs candidats de s'impliquer dans des projets concrets, y compris en dehors des Sections Européennes existantes (dispositifs de DNL hors SELO).

Plusieurs professeurs appréhendent parfaitement le travail en collaboration avec leurs collègues linguistes avec lesquels ils travaillent déjà (ETLV, co-enseignement). Ils ont à ce titre pu s'appuyer sur leur expérience et les activités et séances déjà mises en place pour proposer une réflexion pédagogique de qualité. Certains ont fait part d'échanges avec leurs collègues professeurs de langue vivante qu'ils ont pu aller observer en classe, ce qui leur a permis d'affiner leur connaissance du CECRL et des attendus d'un cours de langue. Des candidats sont également engagés dans des projets eTwinning et Erasmus.

Il est nécessaire que les candidats mènent une réflexion approfondie sur tous les enjeux et composantes de l'enseignement de la DNL en langue vivante. Les projets envisagés pourraient rendre plus visibles les liens entre la DNL, la langue vivante étrangère, et la culture dont elle est porteuse. Par exemple, dans le cas de dossiers présentant des DNL scientifiques, les questions dépassant largement les frontières d'un pays, ces projets devraient mieux mettre en exergue les choix éducatifs opérés en France et dans les pays étrangers pour notamment répondre aux défis globaux du XXI^e siècle.

L'exposé et l'entretien :

L'épreuve orale évalue les compétences à la fois linguistiques et didactiques du candidat.

Au cours des dix premières minutes, le candidat est invité à présenter les aspects marquants de son expérience personnelle et professionnelle, dans la perspective où il serait amené à

enseigner sa discipline en langue étrangère. L'exposé ne consiste pas à répéter ce qui figure dans le dossier papier. Il ne se limite pas non plus à décrire un parcours personnel, mais doit prendre appui sur une, voire plusieurs activités pédagogiques menées avec des élèves, que celles-ci aient été effectivement mises en œuvre, ou qu'elles soient seulement envisagées.

Un certain nombre de candidats a assisté à des cours de DNL en Section Européenne, ce qui leur confère un avantage certain. Le fait de s'être intéressé de près à la DNL leur a généralement permis d'en saisir les enjeux, et de mieux en appréhender la réalité concrète.

Le jury tient également à rappeler l'importance du travail collaboratif entre l'enseignant de DNL et ses collègues linguistes. L'articulation du cours de DNL avec le cours de langue vivante doit être conceptualisée et réfléchi. Certains candidats à la Certification méconnaissent les enjeux et les modalités de l'enseignement d'une langue étrangère, ce qui les pénalise au moment d'envisager de possibles mises en œuvre (scénarios pédagogiques, mise en activité des élèves, tâches orales, etc.). On ne peut qu'encourager les candidats à s'informer sur la démarche actionnelle, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, les épreuves du Baccalauréat.

Au cours de l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit prêt à justifier sa réflexion pédagogique et l'invite à s'engager dans un réel dialogue professionnel, dépassant l'exposé d'actions et d'expériences juxtaposées. Les questions des examinateurs visent à approfondir cette réflexion et, le cas échéant, à l'aider à envisager d'autres pistes.

Le jury a constaté la prise en compte par la majorité des candidats des spécificités du cours de DNL dont les enjeux sont larges et ne reposent pas uniquement sur l'acquisition de lexique. Le cours de DNL permet à l'élève de développer ses compétences de communication en s'appuyant sur des savoirs et savoir-faire multiples (grammaire, phonologie, savoir-être, dimension culturelle, etc.).

Cette année encore, le jury a apprécié la réactivité des meilleurs candidats et leur capacité à se détacher de leur dossier afin d'élargir la discussion. Les candidats les mieux notés ont également fait preuve de réelles qualités de communication : la richesse de la langue et l'authenticité phonologique se sont souvent avérées déterminantes.

De manière plus générale, le jury souhaite rappeler l'importance d'une exposition la plus fréquente possible à des contenus en langue étrangère. Cette exposition permet de nourrir les démarches pédagogiques individuelles. Ainsi, les meilleurs candidats ont su appuyer leurs propositions sur une connaissance précise des (res)ources à leur disposition (sites web pédagogiques, extraits de fiction, media étrangers, etc.).

VII : Conseils et recommandations aux futurs candidats des 1er et 2nd degrés:

Le jury encourage les candidats qui n'ont pas été validés à poursuivre leurs efforts et à s'engager dans une nouvelle année de préparation. Pour les accompagner dans cette dynamique, le jury les invite à suivre les recommandations suivantes :

Prendre l'attache de l'Inspection afin de l'informer du projet.

Saisir toutes les opportunités pour assister à des séances de DNL dans leur établissement ou auprès de collègues d'autres établissements.

Assister à des cours de langues vivantes afin de mieux percevoir les spécificités de l'enseignement des langues vivantes (approche actionnelle, entraînement aux activités langagières de réception et d'expression, gestion de la classe en langue vivante, injection du lexique, ancrage culturel, gestion de l'erreur, élaboration de la trace écrite ou orale, conception de l'évaluation).

Approfondir la réflexion pédagogique et didactique quant à l'articulation entre le cours de langue et le cours de DNL, travailler en étroite collaboration avec les professeurs de langues.

S'appuyer sur le projet d'établissement et le projet académique dans la réflexion menée sur l'enseignement d'une DNL.

S'exposer le plus fréquemment possible à des contenus en langue étrangère. Non seulement cette exposition permet de « garder le contact » avec le pays et la langue étrangère, mais elle vient nourrir les démarches pédagogiques individuelles.

Participer à des actions de formation.

Les futurs candidats sont invités à consulter le Plan Académique de Formation afin de s'informer sur les offres de formation spécifiques à la préparation de la certification DNL dans le premier et le second degrés.

S'informer et se documenter, en consultant les différentes ressources mises à disposition.

VIII : Rappel des textes règlementaires :

Texte fondateur

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Cirulaire n° 92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n° 33 du 3 septembre 1992.

La certification DNL complémentaire

Modalités de délivrance de la certification DNL complémentaire pour les enseignants des 1er et 2nd degrés

Note de service n°2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019

Réforme du bac 2021 : les SELO et DNL hors SELO

Mise en place des SELO et dispositifs DNL hors SELO dans le cadre de la réforme du lycée et du bac 2021

Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n° 3 du 17 janvier 2019, relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Note de service du 23 juillet 2020 publiée au BO spécial n°6 du 31 juillet 2020, relative à l'évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante à compter de la session 2021.

Baccalauréat professionnel

Indication « Section européenne » au baccalauréat professionnel

Arrêté du 21 août 2006 publié au BO n°34 du 21 septembre 2006

La DNL au collège

Organisation des enseignements - modification

Arrêté du 16 juin 2017 publié au B.O. n° 22 du 22 juin 2017, article 5.

IX : Ressources :

- **Ressources académiques :**

Portail académique de ressources DNL, Emile, dispositifs d'immersion ; 1^{er} et 2nd degrés :
<http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

Projet académique 2018 – 2021 :

<http://www.ac-amiens.fr/projet-academique.html>

- **Ressources nationales :**

Rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde », Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice générale de l'Éducation nationale et Alex Taylor, journaliste :

<https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/actualites/actualites/article/une-lecture-osser-dire-le-nouveau-monde.html>

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée - Oser les langues vivantes étrangères :

<https://eduscol.education.fr/cid150069/guide-pour-enseignement-langue-vivante-etrangere.html>

Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Oser les langues vivantes étrangères à l'école :

<https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres.html>

Portail national des LV :

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

La clé des langues :

<http://cle.ens-lyon.fr/cle>

Emilangues :

<http://www.emilangues.education.fr/>

CIEP :

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Sites Eduscol disciplinaires concernant l'enseignement de la DNL :

Histoire – géographie :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-l-histoire-et-la-geographie-en-dnl.html>

Mathématiques :

<http://eduscol.education.fr/maths/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/disciplines-non-linguistiques-dnl.html>

Sciences de la Vie et de la Terre :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/ouverture-a-l-international/enseigner-en-dnl-discipline-non-linguistique.html>

Physique – Chimie :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-en-dnl-et-emile.html>

Conclusion :

L'obtention de la certification DNL complémentaire ne peut être envisagée sans une préparation rigoureuse de l'épreuve.

Les résultats de cette année et la qualité des prestations indiquent que la formation « se préparer à la certification DNL » proposée au Plan Académique de Formation a permis d'enrichir la réflexion des candidats et de les préparer à l'entretien.

La seule maîtrise de la langue vivante ne peut suffire à l'obtention de la certification. Les candidats doivent avoir réfléchi à la spécificité et à l'intérêt de l'enseignement d'une DNL, à l'articulation du cours de DNL avec le cours de Langue Vivante. Il ne s'agit pas de traduire un cours en Langue Vivante.

Un projet pédagogique réfléchi et élaboré en équipe et en lien avec les besoins des élèves et le projet de l'établissement témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification.

Nous encourageons également les candidats à prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les possibilités de stages à l'étranger proposés aux professeurs désireux d'enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère.

Annexe 1 :

Remarques concernant la certification complémentaire en Allemand

La session 2020 montre l'amorce d'une diversification des disciplines représentées, tendance que l'académie ne peut qu'encourager. Rappelons en effet que l'enseignement en DDNL concerne toutes les disciplines. Les candidats ont du reste illustré avec pertinence l'apport de cet enseignement à la formation générale des élèves.

Les épreuves de la certification se sont déroulées dans des conditions inédites et nous remercions les enseignants d'en avoir accepté les modalités avec souplesse. Nous tenons en outre à saluer la qualité des échanges ainsi que la posture réflexive adoptée par les candidats qui pour la plupart s'étaient préparés avec un sérieux manifeste, et le plus souvent avec une rigueur qui mérite d'être soulignée.

De plus, un soin évident a été apporté à la conception des dossiers, riches et variés, et ce, que l'enseignant ait déjà eu l'occasion d'éprouver en classe un apprentissage de sa discipline en langue étrangère ou non.

Il importe également de souligner que tous les candidats ont, en vue de l'obtention de la certification, participé à un projet de mobilité en Allemagne ou en Autriche. Si cette démarche de formation ne relève pas des critères d'évaluation, elle ne peut que favoriser une consolidation et un approfondissement des compétences linguistiques et culturelles particulièrement utiles dans l'élaboration. Elle facilite par ailleurs la mise en œuvre des parcours d'apprentissage dans une discipline dite non linguistique. Nous adressons toutes nos félicitations aux enseignants qui ont tiré profit de leur observation et de leur connaissance du système éducatif de l'espace germanophone pour interroger leurs pratiques de manière à concilier exigences des programmes disciplinaires et prise en compte des spécificités culturelles.

Le jury a apprécié que les candidats parviennent à dépasser une approche consistant à recenser les thèmes susceptibles d'être étudiés avec les élèves germanistes pour viser à la mise en exergue d'un patrimoine culturel partagé.

La session 2020 permet en conséquence un bilan majoritairement prometteur.

L'attention des candidats est néanmoins appelée sur l'importance de pouvoir favoriser un croisement des regards qui ne se limite pas à l'établissement de convergences mais qui autorise au contraire la compréhension de faits et de références culturels, favorisant ainsi une meilleure appréhension de la diversité culturelle par les élèves. Dans cette optique, faire appel à l'expertise de l'enseignant d'allemand peut se révéler pertinent, tant pour ce qui relève de ses connaissances de l'espace civilisationnel dont il est spécialiste que pour les sources et ressources documentaires qu'il peut recommander. Or, le jury constate en premier lieu que les candidats, à de rares exceptions près, ont tendance à circonscrire le rôle du professeur d'allemand à sa compétence linguistique, lequel pourra vérifier la correction de la langue et

éventuellement préparer dans le cadre de son cours l'acquisition par les élèves d'un bagage lexical nécessaire à l'enseignement en DDNL. Nous invitons en conséquence les futurs candidats et enseignants de DDNL à assister à différents cours de leur collègue de langue et à envisager leur projet d'enseignement, autant que faire se peut, dans une démarche collaborative et dans un esprit de complémentarité, qu'il s'agisse d'une section européenne, d'un enseignement hors SELO ou d'une section binationale.

Sans remettre évidemment en question les exigences disciplinaires, une attention particulière mérite d'être portée sur les démarches d'enseignement mises en œuvre en DDNL. Une part non négligeable des candidats n'a, du reste, pas hésité à formuler ce questionnement, par exemple en mentionnant explicitement les compétences langagières et linguistiques des élèves en référence au CECRL et en s'interrogeant sur les processus en compréhension et en expression. Pour certains, la réflexion engagée a permis de se référer à des exemples concrets, prenant en considération la nécessité du recours à la langue cible et évitant le recours systématique à la traduction notamment après lecture d'un document. Si le jury n'attend pas du candidat qu'il développe une analyse pointue des modalités d'apprentissage en DDNL, il rappelle que ce dernier ne peut occulter les implications pédagogiques d'un enseignement dispensé en langue étrangère qui ne saurait être réduit à la simple transposition dans un code linguistique autre d'un cours élaboré initialement en français.

Les meilleures prestations sont parvenues à exposer de manière précise comment concilier documents adaptés aux élèves, impératifs disciplinaires, mise en activité dans la langue cible, et apport interculturel. Notons qu'à cette occasion les formes sociales de travail ont été intégrées dans le cheminement réflexif du candidat. La plupart des candidats ont du reste témoigné d'une approche qui s'est efforcée, il est vrai à des degrés divers, de prendre en considération les différents facteurs intervenant dans la mise en œuvre d'un enseignement en DDNL. Il convient à ce sujet de souligner la richesse des échanges notamment lorsque les candidats ont pris en compte le contexte d'enseignement. Comment concevoir un apprentissage efficace en langue allemande avec un public aux profils hétérogènes et/ou avec une classe dont seule une partie est constituée de germanistes. On ne peut que souligner la pertinence des pistes de travail présentées et de la réflexion développée par les candidates qui se sont confrontées à cette problématique qui ne concerne pas exclusivement le 1er degré.

Nous conseillons aux futurs candidats de ne pas hésiter, lorsque cela est possible, de mettre en œuvre de manière ponctuelle une ou plusieurs séances en DDNL, y compris sur des parties de l'heure de cours, à partir desquelles la réflexion pourra être nourrie.

Sans doute importe-t-il à ce stade de rappeler aux futurs candidats la diversité des dispositifs dans lesquels ils sont susceptibles d'intervenir. Une meilleure connaissance de ces derniers est recommandée. L'obtention de la certification n'est en outre pas définie en fonction du dispositif dans lequel les candidats envisagent d'enseigner. La maîtrise de la langue compte légitimement parmi les critères d'évaluation. La majorité des candidats a perçu cette nécessité

et s'est visiblement entraînée à s'exprimer en continu et en interaction. Les échanges se sont caractérisés dans l'ensemble par leur fluidité. Les futurs candidats sont donc invités à s'entraîner au préalable à ces prises de parole dont les champs thématiques sont relativement circonscrits, et faut-il le souligner, à définir le thème de leur intervention. Ils veilleront à éviter les ruptures trop importantes entre l'exposé en continu et la phase d'interaction. Ils gagneront en outre à s'assurer de la justesse des termes utilisés. Des erreurs ponctuelles de langue ne sont, bien entendu, pas rédhibitoires. Les candidats comprendront que leur fréquence et leur nature sont en revanche dommageables dans une situation d'enseignement. De nombreux programmes de formation dans le cadre de mobilités linguistiques sont proposés. Nous encourageons les futurs enseignants en DDNL certifiés ou non à se saisir de ces opportunités, occasions d'enrichir également les ressources pédagogiques.

Annexe 2 :

Remarques concernant la certification DNL en espagnol :

Les jurys ont noté une hétérogénéité dans le niveau des prestations orales.

Il convient en premier lieu de souligner la qualité des productions de certains candidats, qui ont non seulement démontré une réelle connaissance des spécificités et des enjeux de l'enseignement d'une DNL en LV, mais également une certaine aisance dans le maniement de la langue. Des démarches pédagogiques et des projets porteurs ont ainsi pu être exposés et appréciés par les jurys. Les erreurs ponctuelles relevées chez les candidats admis n'ont pas mis à mal l'intelligibilité du propos. Les démarches de formation personnelle (exposition à la langue par le biais de mobilités, de médias hispanophones, échanges avec le collègue d'espagnol de l'établissement etc.) se sont avérées fructueuses et sont vivement recommandées.

Les candidats ajournés ont, pour certains, montré un niveau d'expression approximatif voire insuffisant dans les phases de présentation et d'interaction. Les jurys ont relevé des difficultés relatives à la prononciation (accentuation, phonologie, prosodie), aux connaissances lexicales et grammaticales (effets de miroir avec le français, contrôle des temps et des modes, des accords, entre autres); ainsi que des ruptures syntaxiques. Rappelons qu'un enseignant exerçant dans le cadre de l'enseignement d'une DNL en LV doit être en mesure d'exprimer et de faire exprimer des notions relatives à son champ disciplinaire pour développer l'autonomie langagière des élèves, et cela avec une certaine fluidité. La maîtrise de la langue espagnole, bien que non exclusive et ne visant pas une correction parfaite, conditionne donc l'obtention de la certification.

Annexe 3 :

Remarques concernant la certification DNL en anglais :

1er degré :

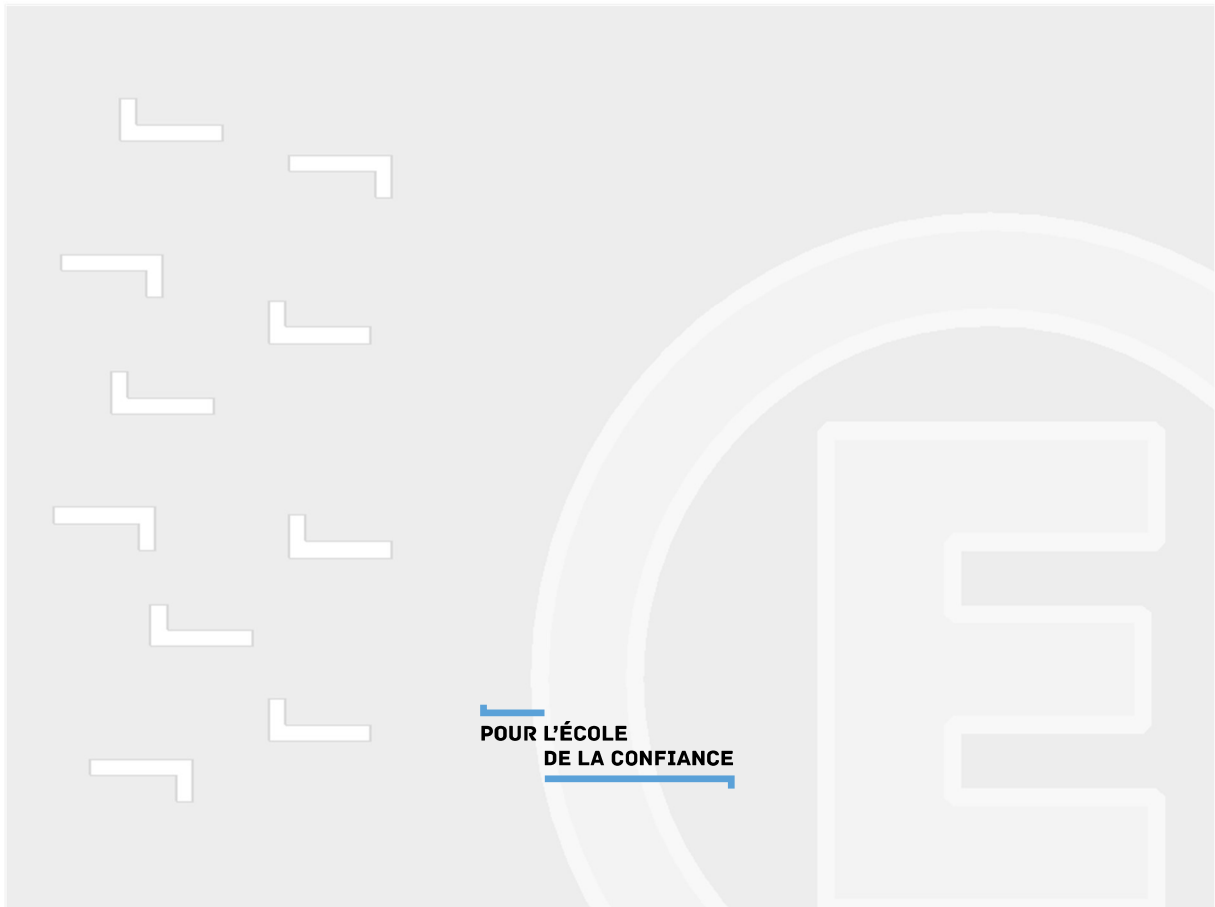
De manière générale, le niveau d'anglais des candidats qui ont présenté la certification cette année est bon, voire excellent. Plusieurs candidats ont également fait mention de liens plus ou moins forts avec le monde anglo-saxon : séjours réguliers à titre privé ou professionnel, appariements déjà existants ou prévus par exemple. Certains ont un cursus universitaire en lien avec l'anglais et continuent à entretenir leur niveau de langue (films et séries en VO, échanges avec les partenaires étrangers éventuels, formations). Quelques candidats ont eu plus de difficultés à s'exprimer en anglais, surtout lors de la phase d'interaction pour laquelle la préparation en amont de la certification est plus délicate : si la compréhension des questions est restée en général satisfaisante, les difficultés lexicales, phonologiques et structurelles ont parfois perturbé la fluidité des échanges même si le sens du message était saisi. Tous se sont cependant montrés très volontaires et motivés pour se former afin de continuer à entretenir leurs compétences linguistiques ou à les faire progresser.

2nd degré :

Le niveau de langue est globalement bon, voire excellent. Les candidats sont nombreux à avoir voyagé et séjourné dans des pays anglophones et la qualité de la langue s'en ressent. Ils étaient bien préparés et ont pu s'exprimer dans un anglais fluide. Les dix minutes imparties pour la présentation ont été utilisées et la phase d'interaction a été globalement satisfaisante. Certains candidats, plus fragiles sur le plan linguistique, avaient bien préparé leur intervention et malgré des difficultés plus grandes lors des échanges en anglais, ont pu s'exprimer de manière tout à fait intelligible, en compensant les obstacles lexicaux par des paraphrases et synonymes. Des erreurs grammaticales et phonologiques ont parfois émaillé le discours mais avec un impact faible sur la compréhension :

- **I am a teacher since 2006 ;*
- **I am interested by ;*
- confusion entre *surprising* et *surprised*, entre *at least* et *at last*;
- prononciation du th ;
- prononciation erronée de mots courants tels que *idea */aidi/*, *prepare */priper/*, *receive */risaiv/ ;*

Les jurys ont apprécié la réflexion sur l'ancrage culturel. Les activités proposées sont en lien avec le monde anglophone et les supports proposés sont issus de ressources authentiques (site de la BBC, films Anglo-Saxons, Britannica, history.com, sites de catering magazines, etc.).



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*